



Rencontre régionale des Conseils de développement de Nouvelle-Aquitaine

Vendredi 27 juin 2025 – Maison de la Nature du Teich





Rappel du déroulé de la journée

- 9h30 : Accueil café
- 10h00 : Séance plénière sur le thème « Nature et résilience : l'eau et la forêt »
- 12h00 : Photo de groupe et temps d'interconnaissance
- 12h30-14h00 : Déjeuner
- 14h00-16h00 : Ateliers en simultané sur quatre thèmes
 - IA : usages possibles et points de vigilance
 - Valoriser le bénévolat au sein de sa structure
 - Conseils de développement et prospective territoriale
 - Aborder une fin de mandature et en préparer la transmission
- 16h00-16h30 : Bilan et conclusion de la journée
- 17h00 : Visite guidée de la réserve ornithologique (facultative)





Synthèse des échanges de la séance plénière

Pour consulter la prise de notes détaillée de cette séquence, vous pouvez cliquer sur [ce lien](#)



Table-ronde n°1 : Filière bois et forêt

MM. ORAZIO et MAZODIER ont présenté l'importance du sujet : la forêt est partout mais est bien souvent invisibilisée. Elle est pourtant liée à l'eau, à l'emploi, à l'énergie, au paysage, à l'industrie... La forêt n'est mentionnée qu'en période de crise (incendies notamment) : le rôle du Codev est de faire prendre en compte ce milieu en dehors des crises. Toutefois, le réchauffement climatique bouleverse la forêt et continuera à le faire : épisodes de pluie intenses, sécheresses intenses, feux ravageurs.

Le territoire du Bassin d'Arcachon est composé à 80% de forêt : l'enjeu est majeur. Historiquement, la forêt a été exploitée pour sa résine afin de produire de l'essence de térébenthine. Aujourd'hui, 95% du domaine forestier est privé et est exploité pour du bois d'œuvre, d'industrie et pour du bois énergie : plus de 1.000 emplois dépendent de ces activités.

La parole circule et plusieurs Codev font un retour d'expérience de travaux sur la forêt. Un consensus est partagé : le thème de la forêt est extrêmement important et peut se décliner sous l'angle de la filière bois, de la prévention, de la biodiversité, du tourisme durable, de l'économie, de l'industrie et de l'énergie.

Table-ronde n°2 : L'eau

MM. GAZARD-MAUREL, GASSIES et Mme COINEAU ont animé cette table-ronde. Sujet essentiel, l'eau est un élément vital mais inégalement répartie sur le territoire et extrêmement fragile. Elle se présente sous diverses formes : lacs, étangs, mer, bassin, océans... Sur les territoires, on parle souvent de bassin et ses périphéries, les bassins versants

composés de fossés, crastes, sans oublier les zones humides et les marais. La gouvernance de l'eau est, elle aussi, variée et plutôt complexe selon les zones de réglementation : SDE, SRADDET, SAGE, études HMUC, etc.

L'activité humaine et le réchauffement climatique ont un fort impact sur l'eau : pollutions, nitrates, régimes hydrauliques irréguliers, dégradation de l'équilibre de la faune et de la flore, seuils critiques sur certaines nappes phréatiques semi-profondes. Idem pour la mer et l'impact sur le littoral : recul du trait de côte, variations aux entrées des bassins.

Les Codev jouent un rôle important sur ce sujet en s'appropriant le SCOT et le PCAET sur le volet environnement et gestion de l'eau. Certains Codev vont même plus loin en travaillant sur la question du maintien de la qualité de l'eau. L'enjeu est d'autant plus important que certains territoires connaissent une « guerre de l'eau » autour de la question des bassins (Deux-Sèvres, notamment) : comment associer les citoyen·nes pour éviter cette guerre de l'eau ? Des temps d'acculturation sont très importants afin de comprendre comment l'eau arrive au robinet, comment elle est gérée au niveau domestique, agricole, industriel. Les territoires auraient tout intérêt à travailler en transversalité sur la solidarité territoriale des usages de l'eau et les associations des citoyen·nes à la gouvernance de l'eau.



Synthèse de l'atelier n°1 : L'intelligence artificielle, usages possibles et points de vigilances

Pour consulter la prise de notes détaillée de cet atelier, vous pouvez cliquer sur [ce lien](#)

Cet atelier avait pour objectif de faire un état des usages existants de l'IA au sein des Codev (parmi les membres et pour les technicien·nes) et de se questionner autant sur la diversité des usages possibles que sur les points de vigilance que cela amène.

Le groupe est parti de la définition de l'intelligence artificielle du Parlement Européen : « Tout outil utilisé par une machine afin de reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité. »

Plusieurs questions posées dans cet atelier :

- Quels outils IA sont aujourd'hui utilisés dans vos Codevs ?
- L'IA, quels écueils/risques/limites perçoit-on dans l'exercice de nos mandats de membres ?
- Est-ce plutôt un appui aux technicien·nes ou aussi pour les membres ?
- Qu'est-ce que je vais ramener dans mon Codev ?

En conclusion, nous avons dit que l'IA doit outiller sans substituer.



Synthèse de l'atelier n°2 : Valoriser le bénévolat au sein de sa structure

Pour consulter la prise de notes détaillée de cette séquence, vous pouvez cliquer sur [ce lien](#)

Cet atelier avait pour objectif de partager diverses méthodes et réflexions autour de la valorisation du bénévolat au sein des Codev. Les principaux questionnements ont été les suivants :

- Quelles sont les méthodes déployées par chaque Codev ?
- Comment évaluer ce qui marche ou ne marche pas ?
- Comment gérer la crise du bénévolat dans les instances publiques et/ou les structures associatives ? Le non-renouvellement des membres peut-il mettre à mal le fonctionnement des structures ?
- De quels types de reconnaissance peuvent bénéficier les bénévoles ?
- Comment faire pour faire que les bénévoles viennent à nous et restent : adapter les activités, financer des formations, prise en charge des frais de garde des enfants, convivialité, modifier la loi ?
- Comment mettre en place un organisme de suivi ?
- Comment s'assurer que les services lisent les écrits produits par les Codev ?
- Comment faciliter l'engagement, comment s'engager dans de bonnes conditions ?
- Avez-vous déjà mis en place ces discussions au sein de vos institutions ?



En conclusion, plusieurs pistes sont à explorer pour valoriser le bénévolat : recruter par tirage au sort, clarté concernant les missions et attendus du CODEV, formation des bénévoles, signature d'une charte, financement d'un animateur, prise en charge des frais de garde et de déplacement, une communication soignée et dynamique, une prise en compte des travaux par les élus, etc.



Synthèse de l'atelier n°3 : Conseils de développement et prospective territoriale

Pour consulter la prise de notes détaillée de cette séquence, vous pouvez cliquer sur [ce lien](#)

Cet atelier avait pour objectif de partager des informations relatives à la prospective territoriale et de présenter des possibilités de mise en œuvre pour un conseil de développement. La prospective permet de projeter une réflexion sur une échéance lointaine afin d'anticiper des évolutions probables ou souhaitables.

Le groupe est parti de la présentation de deux formes différentes de prospective par des conseils de développement les ayant pratiquées : la « prospective experte », liées aux méthodes de recherches en sciences humaines, et la « prospective citoyenne » basée sur l'expertise locale des acteur·rices et habitant·es, visant à impulser une dynamique ascendante des citoyen·nes vers les politiques publiques.

Plusieurs questions posées dans cet atelier :

- Des moyens conséquents sont-ils nécessaires pour mettre en œuvre un projet de prospective ?
- Quelles données utiliser ? Comment exploiter une base de données dense et complexe ?
- Comment sensibiliser les élu·es à la prospective ? Quel lien avec elleux ?
- L'exhaustivité assoit-elle la légitimité d'une démarche prospective ?

En conclusion, la prospective territoriale peut prendre plusieurs formes. Elle ne saurait se limiter aux données chiffrées (aspect quantitatif) et doit aller chercher du côté du ressenti et de la parole citoyenne afin de travailler autour d'objectifs communs. La méthodologie est importante : que veut-on produire, comment, pourquoi ? Pour cela, la méthode de proposition de divers scénarii est intéressante.



Synthèse de l'atelier n°4 : Aborder une fin de mandature et en préparer la transmission

Pour consulter la prise de notes détaillée de cette séquence, vous pouvez cliquer sur [ce lien](#)

Cet atelier avait pour objectif de mener une réflexion autour de la fin de mandature d'un Conseil de développement et des modalités de transmission aux nouveaux membres. En bref : comment bien conclure et comment bien transmettre ?

Le groupe est parti du questionnaire suivant : la fin de mandature des membres est-elle la même que celle des élu·e·s ? Autrement dit, le Codev est-il renouvelé à chaque élection ? Pour la plupart des Codev la réponse est oui, mais pas pour d'autres. Le sujet d'une fin de mandature évoque trois points principaux : 1) faire le bilan 2) identifier les enseignements et les bonnes pratiques 3) préparer une transmission fluide, efficace et motivante pour les futurs membres.

Voici quelques questions posées dans cet atelier :

- Comment « remettre en route » un Codev ?
- Quelle composition du Codev et quelle méthode de recrutement ?
- Comment évaluer l'engagement et la participation des membres ?
- Quelles évolutions proposeriez-vous pour la prochaine mandature ?
- Quels thèmes devraient être prioritaires pour les années à venir ?
- Quelles nouvelles formes d'implication citoyennes pourraient être expérimentées ?
- Faut-il un temps de transmission formel entre membres sortants et membres entrants ?

En conclusion, le bilan de mandature est essentiel car il permet d'identifier les réussites et difficultés du Codev actuel et peut permettre d'émettre des propositions pour améliorer le fonctionnement du prochain. La transmission à un nouveau Codev implique nécessairement le recrutement de nouveaux membres. Pour cela, plusieurs pistes sont à envisager : une communication externe soignée, une présentation du Codev dans les mairies du territoire, la possibilité d'organiser une plénière de recrutement, la signature d'un cadre de coopération entre membres du Codev et élus de la collectivité, etc.